

SEMINAIRE International sur les thèmes: Les implications fiscales du SYSCOHADA révisé et détection du risque fiscal en entreprise

I-CONTEXTE :

Thème 1: Les implications fiscales du SYSCOHADA révisé

Le nouvel acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière (AUDCIF) adopté le 26 janvier 2017 à Brazzaville (Congo) consacre l'entrée en vigueur du SYSCOHADA révisé à compter du 1er janvier 2018.

Ce nouveau dispositif améliore le niveau d'harmonisation des règles comptables et fiscales en ce qui concerne l'imposition des résultats des sociétés et les taxations des chiffres d'affaires.

Cependant, dans le cadre de l'application de ces réformes entreprises, les professionnels de la comptabilité et des finances sont confrontés aujourd'hui à la grande question de savoir comment répondre au mieux à leurs obligations fiscales face à l'évolution des référentiels comptables.

L'application des nouvelles dispositions nécessite que les professionnels soient bien outillés aux nouvelles normes et principes prévus par les règles fiscales applicables.

Cette session de formation permettra aux participants d'appliquer efficacement les règles d'imposition des produits en matière d'Impôt sur les sociétés, d'identifier les principaux retraitements extracomptables à opérer, d'effectuer le traitement des charges sur le chiffre d'affaires.

Thème 2 : Détection en amont du risque fiscal en entreprise

Les difficultés d'interprétations ou d'applications des textes fiscaux font de la fiscalité une préoccupation majeure et un souci permanent des dirigeants et cadres d'entreprises.

Le risque fiscal est l'une des problématiques majeures des services fiscaux dans le cadre des activités des entreprises.

Il doit pour cela être anticipé par un véritable « Tax risk management » des procédures et traitements liés à la stratégie de l'entreprise et être associé à une veille constante des évolutions qui se concrétise par une cartographie précise des risques fiscaux de l'entreprise.

Ce séminaire donnera donc l'occasion aux participants de savoir établir de manière complète une cartographie des risques fiscaux de l'entreprise, de savoir analyser le dossier fiscal d'une entreprise, d'évaluer en amont les risques de contrôle fiscal pour les éviter.

II-LES OBJECTIFS DU SEMINAIRE :

Les objectifs de ce séminaire sont notamment de permettre à chaque participant de/d' :

- Connaître les principaux changements apportés par le SYSCOHADA révisé ;
- Comprendre la différence entre résultat comptable et résultat fiscal ;
- Identifier les principaux retraitements extracomptables à opérer ;
- Déterminer la base de calcul de l'impôt sur les bénéfices et profits (IBP) ;
- Anticiper les éventuelles incidences fiscales de la réforme et discuter des mesures de sauvegardes;
- Identifier les principales sources de risque fiscal ;
- Etablir une cartographie des risques fiscaux de l'entreprise ;
- Minimiser les risques d'erreurs fiscales ;
- Mettre en place un système de management efficace.

III-LA CIBLE :

Ce séminaire s'adresse aux :

- Administrateurs et secrétaires Généraux de Groupements professionnels;
- Dirigeants d'entreprises ;
- Directeurs Administratifs et Financiers ;
- Chefs Comptables, experts-comptables, responsables comptables, financiers et fiscaux ;
- Auditeurs internes ;
- Agents Comptables ;
- Cadres des régies financières.

IV-LES METHODES PEDAGOGIQUES

La méthode participative sera appliquée avec en toile de fond l'utilisation des cas pratiques. Chaque participant aura droit à un support complet de formation, stylos et bloc-notes au début du séminaire.

V-LE PROGRAMME

❖ Thème 1 : Les implications fiscales du SYSCOHADA révisé

- I. **Réformes du SYSCOHADA révisé**
- II. **Incidences fiscales éventuelles de la révision du SYSCOHADA**

- ✓ Généralités ;
- ✓ Problématique des écarts temporaires
- ✓ Analyse Ecarts permanents
- ✓ De l'introduction de concepts nouveaux pour le Législateur fiscal
- ✓ Autres réformes

❖ Thème 2 : Détection du risque fiscal en entreprise

- I. Identification des sources du risque fiscal
- II. Identification du risque fiscal
- III. La gestion fiscale de l'entreprise
- IV. Ateliers pratiques & Evaluation

VI-LES INTERVENANTS

La formation sera animée par des experts, spécialistes de la fiscalité des entreprises de FFA Conseil -EY justifiant d'une expérience de plus de vingt (20) années en fiscalité, sous la supervision de Monsieur **ERIC N'GUESSAN, Associé.**

VII-LA DATE

La formation se déroulera les **08 et 09 Février 2018** à l'hôtel Pullman de Kinshasa - Gombe.

Horaires :

Jeudi 08 Février 2018

08h30 - 16h30 avec deux pause-café et un déjeuner ;

Vendredi 09 Février 2018

08h30 - 14h00 avec une pause-café et un déjeuner ;

VIII-LES MODALITES DE PARTICIPATION

Les frais de participation sont fixés à Quatre Cent Cinquante (450) Dollars américains par Participant.

Ces frais de participation comprennent :

- *l'accès au séminaire de formation*
- *l'accès aux supports pédagogiques*
- *l'accès aux pauses - café*
- *L'accès au déjeuner*

IX-INSCRIPTIONS

Renseignements et inscriptions:

FFA Conseil, membre d'Ernst & Young Global Limited

Bureau: +243 999 306 868

formation.ffaci@ci.ey.com

tania.moupondo@cd.ey.com